

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 100/ DJ/CD portant délégation dans l'exercice des fonctions d'officier d'état-civil

n° 100/ DJ/CD

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

13 juin 1974

Numéro JO

n° 15 du 10/08/1974

Date du numéro

10 août 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Carbonnières, premier adjoint au Chef de District, supplée d'office l'officier d'état-civil et les officiers d'état-civil délégués au cas où ils seraient absents ou empêchés. M. Idriss Doudoub, adjoind au Chef de District, est désigné comme suppléant pour la célébratiof des mariages en cas d'absence ou d'empêchement du Chef de District, officier d'état-civil, ou de M. Carbonnières.